



Regularisation 10 ans de presence

Par noradz

Bonjour,

J'ai depose mon dossier dans le cadre des 10 ans de presence fin novembre dernier complète par des pièces manquantes par mail.

Comme je n'ai pas reçu de recepisse ni d'attestation de depot, je me suis permise de saisir la préfecture du 15eme "service des algeriens " pour voir où en est le traitement de mon dossier et demander un recepisse,la préfecture m'informe qu'elle n'a pas reçu les pièces manquantes et qu'il fallait justifier les envois.

Or, je ne retrouve pas les traces de mes mails et leur ai renvoye les documents manquants mais sans qu'on m'accuse réception malgré mes diverses demandes.

Que me conseillez vous de faire?

Je ne travaille plus, je ne suis plus active comme ce fut mes premieres annees d'installation en France donc ne dispose pas de ressources pour prendre un avocat.

Je voys informé que je suis victime de violences conjugales et ayant bénéficié de plus Aps de 2010 à 2012

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Je ne vous apprendrai rien en disant l'administration examine finement les dossiers et les preuves; présence, famille, aspects professionnels médicaux et humanitaires...

En pratique, les préfectures exigent en général, en plus de la preuve des dix ans, la production soit d'une demande d'autorisation de travail soutenue par un employeur, soit de preuves de liens familiaux intenses, stables et durables.

Vous n'avez que la solution de fournir à nouveau les documents et/ou plaider votre cause lors d'un RDV, mais la meilleure aide vous sera apportée par un avocat si vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle.